COMMUNE DE REUILLY
Département de l'Indre
Canton de LEVROUX

ARRETE DU MAIRE
N°016/2026

INTERDICTION DE STATIONNER et EMPIETEMENT SUR LA CHAUSSEE
Du 11/02/2026 au 02/03/2026 inclus
Rue Emile Zola

Le Maire de la Commune de Reuilly (Indre),
Vu les articles L.2213 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R 37.1 et R 233.1 du Code de la Route,
Vu la demande formulée le 03 février 2026 par SUEZ Eau France, Centre Val de Loire, 101 rue bis Charles Michels 36 100 Issoudun, qui souhaite effectuer des travaux pour réparation du réseau assainissement rue Emile Zola,
Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules ainsi que la circulation rue Emile Zola, en raison des difficultés de circulation.

ARRETE :

Article 1er :

a) Restriction de chaussée, empiètement sur la chaussée rue Emile Zola
b) Interdiction de stationner aux véhicules légers et poids lourds
c) Ces dispositions s'appliqueront dans l'emprise et pendant la durée des travaux, du 11/02/2026 au 02/03/2026 inclus.

Article 2 : La signalisation nécessaire à l'application du présent arrêté sera mise en place, entretenue et enlevée par SUEZ Eau France,
Article 3 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.
Article 4 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité des sections réglementées et dans la commune de Reuilly.
Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Madame le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges dans ce même délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
Article 6 : Monsieur le Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Indre, Madame le Maire de Reuilly, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée pour information :

- à SUEZ Eau France
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
- à la Brigade de proximité de Gendarmerie de Reuilly

Fait à REUILLY, le 04 février 2026

Le Maire,
Carole BAPTISTA DE HORTA

MAIRIE DE REUILLY (INDRE)

Affiché du 05/02/2026 au 06/04/2026